

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 février 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 février 2021

2021 V.52 Vœu relatif à la concertation en cours sur le Grand Hôpital Nord parisien.

Le Conseil de Paris,

Considérant le vœu adopté par le Conseil du XVIIIème arrondissement le mercredi 20 janvier 2021 relatif à la concertation en cours sur le Grand Hôpital Nord parisien et la fermeture programmée de l'hôpital Bichat;

Considérant le vœu relatif à la crise sanitaire adopté à l'unanimité par le Conseil de Paris le 18 mai 2020 demandant notamment un moratoire sur toutes les restructurations en cours au sein de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) ;

Considérant le projet de campus hospitalo-universitaire Grand Paris Nord, regroupant sur un site unique à Saint-Ouen une structure hospitalière abritant les activités médico-chirurgicales des hôpitaux Bichat et Beaujon de l' AP-HP ainsi qu'une structure universitaire d'enseignement et de recherche;

Considérant la confirmation du soutien financier de l'État à ce projet dans le cadre du Comité interministériel de performance et de modernisation de l'offre de soins (COPERMO), instance visant notamment à accompagner les hôpitaux dans « des projets d'investissement d'ampleur exceptionnelle » selon des « critères exigeants en terme d'efficience », de « soutenabilité financière » et de « valeur ajoutée »;

Considérant que la réalisation du projet d'Hôpital Grand Paris Nord entraîne la fermeture des hôpitaux Bichat et Beaujon ;

Considérant que le Premier Ministre, dans un courrier en date du 23 octobre 2020, adressé aux élu.e.s de Seine-Saint-Denis, a indiqué souhaiter augmenter la capacité d'accueil du projet GPN pour tenir compte des enseignements de la crise de la Covid-19;

Considérant que cette capacité d'accueil ne concerne que 90 lits supplémentaires, et que celle-ci ne saurait ni compenser l'impact des suppressions prévues ni répondre aux besoins du bassin de population que couvrira le nouvel hôpital ;

Considérant la tribune publiée dans Le Monde le 28 décembre 2020 par 200 usager·e·s et soignant·e·s dont 40 chef·fe·s de service alertant sur la suppression programmée de lits dans le cadre de ce regroupement ;

Considérant que le projet de l'Hôpital Grand Paris Nord prévoit toujours la fermeture de plus de 300 lits d'hospitalisation complète en médecine, en chirurgie et en obstétrique, soit une diminution de près de 30% des capacités d'hospitalisation réalisées à ce jour par les centres hospitaliers de Bichat et Beaujon;

Considérant que la suppression de 300 lits aboutirait à une durée d'hospitalisation de 30% inférieure à celle de la moyenne observée dans l'ensemble des hôpitaux français;

Considérant que ce raccourcissement de la durée moyenne de séjour correspond à un objectif du COPERMO et contraste avec la réalité d'un manque de places qui génère des transferts fréquents de patients de l'hôpital Bichat vers d'autres établissements hospitaliers;

Considérant que les hôpitaux Bichat et Beaujon comptabilisaient ensemble 120 000 passages annuels aux urgences, et que la fusion de leurs activités médicales sur un seul et même site présage une concentration importante de ces consultations;

Considérant que l'objectif du nouvel hôpital est d'atteindre un taux d'occupation des lits de 95%, et que le personnel soignant alerte sur l'impossibilité d'accueillir des patient·e·s non-programmés (notamment issus des urgences) au-delà de 85%;

Considérant que l'évolution croissante de la démographie Sequano-Dionysienne permet de douter que le projet d'hôpital Grand-Paris Nord réponde réellement aux besoins de la population de Seine-Saint-Denis, puisque celui-ci accueillerait également des patient·e·s du Nord de Paris;

Considérant qu'il ne peut être défendu que la création d'une offre hospitalière de proximité en Seine-Saint-Denis se fasse par la suppression de plusieurs centaines de lits d'hospitalisation et de postes;

Considérant que l'argument mettant en équivalence les coûts d'une rénovation de ces hôpitaux avec le coût d'une reconstruction n'est basé sur aucune source publique, transparente et accessible;

Considérant que l'AP-HP a reconnu que les positions alternatives présentées par les opposant·e·s au projet n'ont pas été formellement présentées au public, et s'est ainsi engagée sur proposition de la Commission Nationale du Débat Public à ce que ces derniers puissent le faire dans le cadre d'ateliers;

Considérant le maintien d'une activité hospitalière sur le site de l'hôpital Claude Bernard en complémentarité des activités sur le futur site de Saint Ouen, qui a fait l'objet d'engagements de la part de l'ARS et de l'AP-HP;

Considérant que l'ensemble du projet du nouvel Hôpital Nord, sur les sites de Saint Ouen et de Claude Bernard, doit être mieux disant en nombre de lits et places en tenant compte des enseignements de la crise sanitaire ;

Sur la proposition de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que, dans le cadre de la post-concertation publique sur le GHPN, l' AP-HP réalise les études de faisabilité technique et financière nécessaires à l'examen des projets alternatifs présentés par deux collectifs, et qu'elle organise une présentation publique du projet initial, des projets alternatifs et des conclusions de ces études aux Parisiennes et aux Parisiens ;
- Que la Maire de Paris en qualité de Présidente du Conseil de Surveillance de l'AP-HP, demande à ce que l'adoption du projet définitif et de son capacitaire en nombre de lits soit suspendu à l'examen de ces projets alternatifs et qu'il n'y ait, en tout état de cause, aucune perte de lits - voire une augmentation au vu de la situation sanitaire - entre le situation présente et l'ensemble du projet Hôpital Nord-Bichat-Beaujon-Claude Bernard ;
- Que l'AP-HP associe les élu-e-s du 18e arrondissement et le Conseil de Paris à l'étude des projets alternatifs présentés dans le cadre de la concertation en lien avec les personnels hospitaliers, leurs représentant·e·s, et les citoyen·ne·s;
- Que les réunions pilotées par l'ARS sur le futur projet Claude Bernard soient relancées et que la Ville de Paris et les élu.e.s du 18ème arrondissement soient associés à ces travaux.